



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 14 novembre 2019

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COULLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, M. FAURE Hervé, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MANGUY Claude, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Éric, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : M. MARCHESSON Philippe, Mme MICHAUD Line, M. PATTE Hervé, Mme ROBERT-MORISSET Véronique.

Absents : M. AUDEBERT Jean-Christophe, M. AUDEBERT Éric, M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, Mme MASSÉ Méline, M. MORICHON Brice, Mme VIGNAUD Christine.

Excusés ayant donné procuration : M. MONTHUBERT Billy à M. LACROIX Frédéric, Mme VALLÉE Armelle à Mme BARATHE Yolande.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOUILIER Xavier (DGS).

Mme HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1 / Approbation du compte rendu du 15 octobre

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le dernier compte-rendu de réunion.

2/ Nomination d'un directeur pour la régie transport de personnes

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il appartient à l'assemblée de désigner un directeur sur proposition du Maire, qui ne peut être conseiller municipal. Monsieur le Maire propose de désigner monsieur le directeur général des services, directeur de la régie. Après avoir recueilli son accord, le conseil municipal vote à l'unanimité pour désigner M. Xavier Triouillier, directeur de la régie transport de personnes de la commune de Rouillac.

3/ Convention pour la desserte des hameaux de Gourville dans le cadre du transport scolaire vers le collège de Rouillac

La convention concernant la desserte des hameaux de « Gamauzin » et « Montaigon » dans le cadre du transport scolaire vers le collège de Rouillac étant arrivée à échéance, il convient d'autoriser monsieur le Maire à signer un renouvellement pour l'année scolaire 2019-2020. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention.

4/ Conventions pour l'installation de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et afin de réaliser le câblage des immeubles appartenant à la commune, il est nécessaire de signer des conventions avec le syndicat mixte Charente Numérique. La société AXIONE a été mandatée pour construire ces infrastructures. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec ce syndicat.

5/ Sens interdit VC 2 à Plaizac à revoir

Par délibération en date du 04 Juillet dernier, il a été décidé de mettre en sens interdit une partie de la VC 2 à Plaizac. L'arrêté est pris, les panneaux sont mis en place mais des utilisateurs indiquent qu'il convient de revoir cette décision. Après plusieurs minutes de débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le sens interdit en l'état.

6/ Mise à la location d'un logement social à Sonneville

Les travaux du logement situé au-dessus de la mairie annexe arrivent à terme, le chantier devrait être réceptionné mi-décembre. Aussi, il convient de décider d'une date de mise en location. Au 1^{er} janvier 2020, le montant du loyer de ce logement conventionné s'élèverait à 309.78 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer ce logement à compter du 1^{er} janvier 2020.

7/ Révision des tarifs de droits de place

Les tarifs actuels sont les suivants, ils sont à revoir à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Commerçants installés sur le domaine public en dehors des jours de foire

- Emplacement au mètre linéaire par jour 0.75 €
- Perception minimum par jour 3.00 €

Camion magasin de vente d'outillage ou autre

- Redevance forfaitaire par jour 180.00 €

Cirques ou spectacles ambulants

Dispensés de droits mais caution de 500 €

Véhicules en dépôt vente

50 € / mois

- Stationnement limité à 15 voitures et exclusion du 27 de chaque mois

Occupation de moins de 15 M2 (terrasses) 50 € / an

Occupation de plus de 15 m2 100 € / an

Foire mensuelle du 27

- Abonnés le 1^{er} mètre linéaire 5.60 €
le mètre supplémentaire 1.10 €
- Passagers le 1^{er} mètre linéaire 5.60 €
le mètre supplémentaire 1.70 €
- Bétail (même non descendu du véhicule) 1.70 € l'unité
- Volailles 0.85 € le m2
- Matériel agricole, horticole et pépiniéristes 0.80 € le m2
- Tout étalage de + de 4 mètres de profond 0.65 € le m2
- Minimum de perception 9.50 €
- Tarifs forfaitaires posticheurs et démonstrateurs 16.50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne proposer aucun changement de tarifs.

8/ Désignation d'un référent « ambroisie »

Pour faire suite à la réunion organisée par le comité technique de l'observatoire des ambrosies qui s'est déroulée le 22/10 dans les locaux de l'ARS, il est préconisé de désigner un référent ambroisie. Monsieur Jean-Luc Boutin se porte volontaire pour occuper cette fonction. Il trouve pertinent également qu'il soit désigné dans chaque commune déléguée un référent. Ainsi, un appel à volontaires parmi les conseillers est réalisé. Pour la commune déléguée de Gourville, M. Tricoire Pascal sera référent, pour la commune déléguée de Plaizac, M. Drouet Stéphane, et pour la commune déléguée de Sonneville, M. Lacroix Frédéric.

9/ Stagiairisation d'un agent des services techniques au 10.12.2019

Le contrat d'un agent des services techniques arrive à terme le 10 décembre 2019. Aussi, il convient de décider de la suite réservée à ce contrat. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de cet agent de six mois avant de procéder à sa stagiairisation.

10/ Questions et informations diverses

- a Le maire donne lecture du courrier de madame la préfète qui fait suite à notre souhait de reprendre la qualité de bureau centralisateur. En effet, la commune de Rouillac par un décret du Conseil d'Etat n° 2014-195 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente a perdu sa qualité de bureau centralisateur du canton Val de Nouère. Le critère alors retenu par le ministère de l'Intérieur était celui de la population. En 2014, Linars comportait plus d'habitants que Rouillac. Depuis, par la création de deux communes nouvelles en 2016 et 2019 avec la fusion des communes de Plaizac, Sonneville et Gourville, le nombre d'habitants de Rouillac est bien supérieur à celui de Linars. Dès lors, le conseil municipal décide de solliciter de nouveau madame la Préfète afin de retrouver cette dénomination. Monsieur le Maire va prendre également attache avec Monsieur le Maire de Linars afin de le solliciter en ce sens.
- b Un curateur vient d'être désigné pour assurer la gestion d'un immeuble présentant un risque de péril à Rouillac. Monsieur le Maire va le solliciter pour une mise en vente de cet immeuble.
- c Le maire fait le point sur la dernière assemblée générale de « l'association de sauvegarde du cadre de vie et de défense de l'environnement » concernant la gestion et l'animation du musée de la gare à Gourville. L'association, en raison de la non-obtention d'une subvention, a décidé de cesser son activité d'animation du musée de la gare. L'entretien du bâtiment sera donc assuré par la commune, les collections présentes dans le musée seront mises à disposition de la commune et l'office de tourisme gèrera la partie visite du musée.
- d Point sur le devenir de La Palène suite à la réunion du 04/11. Monsieur le Maire présente les difficultés de l'association qui doit faire face à la baisse des aides de l'Etat notamment pour les emplois aidés. Deux personnels de l'association disposaient de tels contrats. De plus, une personne a été recrutée pour assurer l'accueil. Dès lors, l'association sollicite pour 2020, 50 000 euros de subventions supplémentaires à la commune et à la communauté de communes. Il sera procédé au vote de cette subvention lors de l'élaboration du prochain budget.
- e Le maire donne lecture d'un courrier de remerciements du maire de Douzat et de « Amil Event » pour l'aide apportée lors de la 1^{ère} édition de « Balance ton sport » du 21/09/2019 au profit de CIDFF « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Charente ».
- f Le maire donne lecture d'un courrier de remerciements de « La table ronde Française d'Angoulême » pour les avoir accueillis à la foire du 27 afin de réaliser des « baptêmes de voitures d'exception » au profit de l'association « Les amis des enfants malades de la Charente ».
- g Le maire donne lecture d'un message de remerciements du Principal du collège de Rouillac pour le partenariat du 11 Novembre.
- h Présentation d'une demande d'aménagement de voirie à Rouillac. Les élus ne souhaitent pas intervenir sur un projet de restitution de voirie d'un lotissement privé n'étant pas achevé.
- i Réflexion sur le conventionnement des logements sociaux 663 Avenue Jean Monnet (logements FEUGNET). Les élus souhaitent poursuivre le conventionnement pour des locations à caractère social.

- j Vente d'une remorque benne communale : offre reçue en mairie et acceptée.
- k Point SIVOS de GOURVILLE : à compter du lundi 4/11, le ramassage scolaire s'effectue le matin au travers de deux bus CITRAM uniquement. En revanche, le ramassage scolaire le soir pose toujours problème puisque le trajet dure près de 1h20 alors qu'il est préconisé 30 minutes maximum pour des enfants en bas âge. De plus, deux arrêts de Gourville (Les cailletières et Puybossard) sont desservis trop tard le soir. Une réunion est organisée mercredi 27 avec les services de la région afin de remédier à cette situation.

La séance est levée à 21 h 05.

Pour le Maire Absent,
L'Adjoint, ch. VIGNAUD

Le Maire



Michel TRAINAUD